

21 octobre 1965, Montréal

Inauguration de la Place Victoria

C'est avec le plus grand plaisir que j'ai assisté cet après-midi à l'inauguration du nouvel immeuble de la Bourse, la Place Victoria. Ce nouvel immeuble symbolise, à mon sens, la vitalité que le secteur privé de notre économie ne cesse de manifester. Depuis quelques années, on a parfois voulu opposer les objectifs économiques que le gouvernement du Québec poursuivait et ceux des intérêts privés, qui ont joué un rôle si important dans le développement de cette province. À plusieurs reprises, j'ai souligné qu'une telle opposition ne pouvait pas et ne devait pas exister. En fait, ce que le gouvernement du Québec a entrepris depuis quelque temps doit normalement permettre de donner à notre économie un cadre et une impulsion crue les entreprises envisageront comme une nouvelle incitation à se développer et à s'étendre. D'ailleurs, traiter séparément de l'organisation du secteur privé et de celle du secteur public, c'est déjà risquer de provoquer une incompréhension dommageable et parfaitement inutile. En effet, les grandes économies modernes ne sont pas efficaces parce que toutes les décisions importantes sont concentrées entre les mains d'intérêts privés et elles ne sont pas efficaces non plus lorsqu'on cherche à concentrer ces décisions entre les mains de l'État.

C'est par la liaison, l'harmonisation et l'équilibre des décisions émanant de ces deux grands secteurs de notre économie que nous pouvons espérer construire une société où le plein emploi s'accompagnera d'une amélioration régulière du niveau de vie.

Depuis cinq ans, le gouvernement du Québec a amorcé un certain nombre de transformations économiques profondes. Pour en comprendre la portée et le rôle, il faut remonter un peu en arrière. On se souviendra qu'au moment où nous nous sommes engagés dans la voie actuelle, l'économie du Québec comme l'économie canadienne tout entière, sortaient péniblement d'une sérieuse récession. De 1957 à 1961, le revenu réel par tête au Canada a fléchi, alors que dans tous les autres pays industriels du monde, l'expansion continuait. Après l'extraordinaire croissance qui avait caractérisé l'après-guerre, le réveil était brutal.

En même temps, apparaissaient des problèmes d'aménagement régional que la prospérité ambiante avait longtemps masqués. Le chômage, en particulier, atteignait, dans certaines régions, des niveaux inacceptables et entraînait ainsi des dépenses de plus en plus lourdes pour les autorités publiques.

Il faut comprendre toutes les implications de cette situation pour apprécier l'urgence des décisions que le gouvernement du Québec a prises. Un certain nombre de politiques s'imposait et il n'était pas question d'attendre une génération ou deux pour y faire face. Néanmoins, il est apparu très vite que de telles politiques exigeaient la mise en place d'un certain nombre de leviers et d'instruments. Pendant quatre ans, le gouvernement s'est livré à cette tâche. La nationalisation des compagnies d'hydro-électricité a pu jeter les bases d'une politique rationnelle de l'énergie.

En créant la S.G.F., on a amorcé un certain nombre de transformations dans le domaine industriel et en particulier, on a cherché à faciliter la constitution d'unités de production plus grandes et plus efficaces. Le projet de sidérurgie permettra de combler une carence de la structure industrielle du Québec dont les conséquences avaient été sérieuses jusqu'à maintenant sur le développement de ce que, dans le sens le plus large, on peut appeler les industries mécaniques. En mettant au point une société d'exploration minière, le gouvernement du Québec va permettre d'activer et de diversifier la prospection et l'exploitation d'un des secteurs essentiels de nos richesses naturelles. En établissant la Régie des Rentes et la Caisse de Dépôts et Placements, le gouvernement dotera la province d'un réservoir considérable de capitaux, essentiels au financement non seulement de ses activités propres, mais aussi à celui des collectivités locales et du secteur industriel lui-même. Il faudrait en outre, pour avoir une idée juste des transformations qui se sont produites, tenir compte de toute une série d'expériences qui ont été faites dans d'autres domaines de l'activité gouvernementale: le reclassement de la main-d'œuvre, par exemple, inauguré brillamment par l'expérience de Thetford Mines, ou bien encore, le regroupement des autorités locales, déjà fort avancé dans le cas des commissions scolaires et qui se dessine maintenant au niveau des municipalités. De même faudrait-il retracer l'amélioration appréciable de la coordination entre les services de l'État qui est un des problèmes les plus aigus des grandes administrations à notre époque et sans laquelle une politique économique et sociale active est terriblement difficile à soutenir. Néanmoins, ce n'est pas en forgeant des instruments aussi puissants soient-ils que l'on trace une telle politique. Il faut dégager certains objectifs, s'assurer qu'ils peuvent être atteints dans des délais raisonnables, puis mettre en branle tous les rouages dont le gouvernement dispose de façon à ce que ces objectifs soient atteints. Plusieurs de ces objectifs commencent à apparaître clairement. En premier lieu, il est devenu nécessaire de réorienter l'enseignement dans le Québec. Il faut, en particulier, que d'ici peu d'années, le marché du travail puisse être convenablement approvisionné en techniciens de toutes sortes et de tous les niveaux. Il est impensable que cette plaie qu'a été le chômage pendant si longtemps dans le Québec, puisse jamais disparaître si le degré de scolarisation et la préparation au travail ne sont pas considérés comme des objectifs prioritaires. Dans ce sens, l'enseignement technique et professionnel est appelé à jouer un rôle de premier ordre au cours des années à venir.

En second lieu, il convient d'améliorer la nature et les modalités de tout le système de protection qu'un État moderne accorde à ses citoyens. Nous approchons rapidement d'une nouvelle ère où la sécurité de l'individu par rapport aux aléas de la vie et son degré d'adaptation exigent l'organisation de services qualitatifs, de réhabilitation – par exemple, ou de reclassement. Le troisième objectif a trait à la structure industrielle du Québec. Il faut, en somme, que l'on facilite le développement et, le cas échéant, l'apparition d'activités économiques qui soient en même temps celles qui engendrent les revenus les plus élevés et celles qui attirent à longue échéance une main-d'œuvre importante. Il fut un temps où l'on croyait que les intérêts privés se concentreraient d'eux-mêmes dans de telles activités; on se rend compte de nos jours que cela n'est fait qu'en partie et que la croissance industrielle ne peut pas se passer de politiques intelligentes.

Enfin, un quatrième objectif a trait au développement régional. Depuis quelque temps, nous avons vu, au Canada, le gouvernement fédéral aussi bien que les gouvernements provinciaux, prendre une foule d'initiatives dans ce domaine; mais il n'y a pas eu de plan directeur pour associer toutes ces mesures. Cela est peut-être inévitable. L'aménagement d'une région exige la collaboration d'un très grand nombre de ministères et d'agences. Une telle collaboration est déjà difficile à établir à l'intérieur d'un seul gouvernement. Espérer qu'elle s'établisse entre plusieurs agents de deux niveaux de gouvernement ou même de trois, si l'on inclut le niveau municipal, est sûrement trop demander. C'est la raison pour laquelle le gouvernement du Québec a annoncé à la conférence fédérale-provinciale de juillet dernier qu'il préparerait lui-même un programme de réaménagement régional d'ici un an et qu'il en prendrait la responsabilité.

Cette tâche est urgente. Une région qui ne se développe pas convenablement et qui est marquée par un sous-emploi chronique, qui ne participe pas, en somme, aux grands mouvements de l'économie nationale est une région qui, pour le Trésor public, est terriblement coûteuse. Dans ce sens, le développement régional n'est pas seulement une mesure d'ordre social. C'est aussi une mesure d'efficacité économique. Un pays qui pourrait se vanter d'avoir un secteur privé hautement rentable mais qui serait aussi forcé d'utiliser des ressources publiques considérables pour se courir une partie de sa population, aurait finalement une économie totale bien peu efficace. La fiscalité y serait lourde et les intérêts privés y trouveraient sans doute moins d'incitations à y investir.

Telles sont, en définitive, les grandes voies dans lesquelles nous nous engageons. Ce sont les voies qui mènent non pas seulement à la prospérité de cette province, mais à la stabilité de la société qui la compose.

The understand correctly these policies and their meaning, one must set in parallel the attitudes that the Quebec

government maintains towards business. Now that it is in a position to carry out its responsibilities towards the economy as a whole, now that it has the necessary tools to fulfill its task, the government also recognizes that private business must be called upon to develop as many sectors of economic activity and as many ventures as possible. And to that purpose, restrictive policies towards business are not only uncalled for, they can only lead to a reduction in the growth of the economy.

It is quite impossible, in our days, to expect a government to feel no responsibility whatever towards the shape and the rate of growth. There are two ways it can carry these responsibilities. On the one hand, it can try to regulate private business by all sorts of legislative or administrative measures. In too many countries we have seen this sort of policy stifling business, increasing its costs, helping its administration to become more ponderous and less efficient. On the other hand, the government can try to organize the required instruments through which it can reach its goals and do the job it has to do. Under such conditions, a government does not have to be restrictive towards business. On the contrary, it must understand and make clear that the more is invested and carried out by business, the better it is for the economy as a whole. Whatever new investments can be developed become

valuable addition, that should not be hampered or oriented by too many controls or regulations, so as to bring them in line with national objectives.

The government of Quebec has embarked upon the second course. While it does believe that the goals it has set for itself must be reached, it has also found the means to avoid applying extensive pressures to business, a not uncommon temptation in the western world of today.

Over the last three years, we have, on certain occasions, offered to business a partnership in new ventures. The remarkable success of the General Investment Corporation is witness that this kind of cooperation is workable. But cooperation cannot be imposed. There may possibly be other similar attempts; it should at the outset be quite clear that, while there may be a wide field available for links between the private and the public sector, the former cannot be forced to participate in what it does not consider to be compatible with its main interests. The principles that are implied in what I have stated, until now, are relevant to appraise our position towards foreign capital. For many years, our country has been financed by external sources to an extent quite unknown in other western industrialized countries. As the influx of capital was increasing, it has raised among important segments of public opinion as well as among a number of our political figures, some strong misgivings.

Thus foreign capital has been presented both as a guarantee of prosperity and as a threat to national sovereignty; as the assurance of rapid technological change and as the first phase of a new form of colonialism.

At a time when governments in Canada felt strong responsibilities towards the stabilization of the economy, but few responsibilities towards its growth, emotional reactions and for biddings were to be expected. After all, some Canadians felt and still feel vulnerable in a way that possibly they cannot define with precision but that is nonetheless real. However, in view of the policies conducted in Quebec at the present time, considering the levers that the authorities now have at their disposal to achieve a few essential objectives, it is obvious that we cannot in any way feel threatened by the influx of foreign capital and that, on the contrary, we consider it as a highly useful addition to the projects that Canadian private business and the public sector are each in their own fields, trying to achieve. There is no doubt that public opinion in Quebec, and particularly French Canadian opinion, reflect this attitude. There may have been a time when French Canadians felt on the verge of being submerged in capital flows over which they had no influence. And we have witnessed in the past strong emotional reactions that were the expression of this fear.

By helping to widen the access of French Canadians to major financial and industrial decisions, by offering to the French Canadian community some essential economic and social instruments, we are correcting the situation, and the population of Quebec is less and less preoccupied by the consequences of foreign investment. Thus, gradually, sober and more rational attitudes develop towards the remarkable benefits that the economy of Quebec draws and will go on drawing for a long time from foreign capital, techniques, and know

how. Obviously, we are interested in obtaining as much of these benefits from as many countries as possible. This attitude should not be considered as a reaction against what has been, until recently, our principal source of capital and techniques, that is against the U.S. We are not interested in reducing for any one the inducements to invest in our province. Discrimination against certain sources of capital have been tried elsewhere and have failed. At least as far as Quebec is concerned, the lesson has been well taken.